



République Française

\* \* \*

PRESIDENCE  
\* \* \*  
SECRETARIAT GENERAL  
\* \* \*

AMPLIATIONS  
Commissaire délégué 1  
DJA 1  
Intéressées 1

N°3186-2010/ARR/DJA

du : 06/12/2010

### ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

#### Abrogé implicitement

*Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

### LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Au a) du point 2 « secteur du développement économique » de l'article 1 de l'arrêté du 8 octobre 2009 susvisé, *madame Henriette WAHUZUE-FALELAVAKI* remplace *madame Hélène IEKAWÉ* au comité de pilotage de Saint Louis.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié aux intéressées.